



Paris, le 28 mars 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Après les graves incidents qui ont eu lieu jeudi dernier, le tribunal administratif de Nantes a une nouvelle fois fait l'objet de dégradations et de violences. Le 15 mars, le tribunal administratif de Bastia avait pour sa part subi une occupation de ses locaux.

Ces faits d'une extrême gravité affectent des lieux de justice, symboles de l'État de droit.

Au nom de l'ensemble de la juridiction administrative, le vice-président du Conseil d'État tient à exprimer sa solidarité et son entier soutien aux femmes et aux hommes, magistrats et agents de greffe, qui œuvrent chaque jour pour rendre un service public de proximité et juger les litiges entre les citoyens et l'administration.

La justice administrative agit en toute indépendance pour garantir le respect du droit par l'administration et le respect des libertés.